



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-12 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-12-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception en préfecture : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni en séance publique, conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire. Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GARMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GARMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LA SOCIETE DE CHASSE

Vu la demande de M. Antoine FANFANI, président de la société de chasse pour la mise à disposition de parcelles communales pour la société de chasse,

La société de chasse de Bricqueville la Blouette (FCM 128) souhaiterait que le droit de chasse et de destruction leur soit cédé pour les terrains communaux cadastrés XC 0039, ZH 0036 & 0061, ZE 0051 & 0005, AB 33 d'une contenance totale de 3ha 21a 21ca.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCORDE** la mise à disposition à la Société de chasse de Bricqueville la Blouette (FCM 128) des terrains communaux suivants : XC 0039, ZH 0036 & 0061, ZE 0051 & 0005, AB 33 d'une contenance totale de 3ha 21a 21ca.
- **HABILITE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés,
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 07 MAI 2026
Publication sur le site internet le 07 MAI 2026